

Règlement d'Utilisation – KINTO Share – version du 31/07/2022

Ce document définit les modalités d'utilisation du service d'autopartage « KINTO Share » (le « Service » ou « KINTO Share »), fourni par KINTO France SAS (« KINTO France »), prévu par l'art.4 des Conditions générales du contrat. Le document est publié sur le site <https://www.kinto-mobility.eu/fr/fr/kinto-share> ("Site"), sur l'application et/ou sur le portail web du Service.

KINTO France se réserve le droit de mettre à jour, compléter ou modifier ces procédures, conformément aux dispositions de l'art.4 des Conditions Générales du Contrat, en le publiant sur le Site et/ou en le communiquant directement au Client à l'adresse e-mail communiqué par celui-ci lors de l'inscription.

1. INSCRIPTION

Pour s'inscrire au service, il est nécessaire de suivre l'assistant d'inscription via le portail web accessible depuis le Site (« Portail Web ») ou via l'application pour smartphone « KINTO Share » (« App »).

Pour finaliser l'inscription, le Client doit :

1. fournir toutes leurs données obligatoirement requises par la procédure ;
2. déclare avoir pris connaissance et accepter expressément les Conditions Générales de Contrat proposées, ainsi que les présenter les procédures d'utilisation ;
3. déclare avoir pris connaissance et consentir expressément au traitement des données personnelles par le Responsable, comme décrit dans la politique de confidentialité.

Dans le cas d'une demande d'enregistrement au nom d'une personne morale ("Société Cliente"), le demandeur doit déclarer qu'il dispose des pouvoirs nécessaires pour pouvoir engager et lier contractuellement la personne morale.

Les données obligatoires que le client potentiel doit fournir pour l'inscription sont :

- a) une adresse e-mail valide et un mot de passe de votre choix à utiliser pour accéder au portail Web et à l'application (ci-après "Identifiants de connexion");
- b) vos données personnelles, y compris le le numéro de TVA pour les entreprises, et un numéro de téléphone portable valide permettant de remonter jusqu'au Client lui-même (ci-après «téléphone portable du client»);
- c) les données d'une carte de paiement valide
- d) pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport);
- e) Un permis de conduire de catégorie B en cours de validité conformément à la législation en vigueur depuis au moins deux ans

A la demande de la banque émettrice de la carte, le Client devra saisir les éventuels codes nécessaires (3D Secure ou tout autre) lors de son inscription.

Le Client peut également spécifier, dans le flux d'inscription, d'éventuels codes promotionnels, s'ils sont fournis et applicables. Le Gérant a le droit de reconnaître tout avantage conformément à la réglementation communiquée pour les promotions et / ou accords en cours de validité.

Les données fournies par le Client lors de son inscription sont stockées dans son profil Client.

Les données fournies sont traitées et vérifiées par KINTO France qui, si aucune irrégularité n'est constatée, permet au profil d'utiliser le Service.

Par conséquent, le profil du Client assumera le statut "approuvé", car il est actif sur le service et vérifié par KINTO France.

Si, en revanche, KINTO France constate des irrégularités dans les données fournies, il sera demandé au client de mettre à jour le profil et, si les irrégularités persistent, le profil ne sera pas activé pour utiliser le Service.

L'inscription au service n'expire pas.

L'inscription au service peut impliquer des frais ponctuels à engager une seule fois pour le traitement de la procédure administrative liée à l'inscription elle-même.

2. RÉSERVATION

Les fonctions, définies ci-dessous, vous permettent de réserver des Véhicules de Service Partage KINTO (ci-après, pour simplifier, « Véhicule » ou « Véhicules ») à des fins de location. Les fonctions de réservation ne sont autorisées qu'aux Clients qui ont un profil de conducteur au statut "approuvé". Pour effectuer une réservation, le Client peut utiliser le Portail Web ou l'Application, en saisissant ses identifiants de connexion.

Alternativement, le client peut appeler le service client pendant les heures d'ouverture, pour effectuer la réservation.

2.1 Nouvelle réservation

KINTO Share prévoit que les véhicules sont récupérés sur un ou plusieurs parkings autorisés, et qu'une fois la location terminée, ils sont déposés sur le même parking.

Une fois connecté à l'Application ou au Portail Web, le Client, également appelé l'Utilisateur, visualise la carte. Le système demande à avoir accès à la position et centre la carte en correspondance avec celle-ci. La carte montre les véhicules et les stations de stationnement à proximité.

L'Utilisateur lance la recherche en choisissant la date et l'heure de retrait et de restitution du Véhicule. Par défaut, le Véhicule devra être restitué au parking où il a été récupéré.

La fonction "Trouver un véhicule" permet de lancer la recherche des Véhicules disponibles les plus proches du lieu sélectionné, qui est par défaut la position actuelle (si l'Utilisateur a autorisé l'accès à sa position), mais vous pouvez également sélectionner une place de stationnement sur la carte ou lancer la recherche d'un lieu à l'aide de la fonction appropriée.

La recherche de véhicules vous permet donc de visualiser les modèles disponibles dans les parkings individuels, en les triant à partir de les plus proches du lieu sélectionné.

Après avoir choisi un modèle parmi ceux disponibles dans le parking identifié, l'Utilisateur reçoit un résumé de la Location demandée, indiquant le coût estimé de celle-ci (sans compter les éventuels excès en kilomètres) et avec la possibilité d'obtenir des informations sur la façon d'atteindre le parking de retrait.

Pour terminer la réservation, l'utilisateur doit sélectionner "Réserver ce véhicule". La clé virtuelle qui permet le déverrouillage des portes du véhicule et le début de la location sera disponible 30 minutes avant le début de la réservation

Véhicule.

La disponibilité des Véhicules et des modèles peut varier en fonction des points de retrait et des dates

Certains Véhicules peuvent être fournis avec des accessoires (par exemple, mais sans s'y limiter, des sièges pour enfants pour le transport d'enfants). Des frais supplémentaires pourront être appliqués pour la réservation de ces Véhicules concernés, tels que précisés dans les tarifs et pénalités prévus pour la Prestation, consultables dans les Conditions Générales.

Une fois le Véhicule réservé, KINTO France envoie au Client un e-mail confirmant la réservation avec les détails relatifs.

La réservation peut être faite pour une durée minimum de 30 minutes.

2.2 Prolongation de la Réservation

Si le client a besoin de prolonger une location, il peut prolonger la réservation en utilisant la fonction appropriée sur l'application. Alternativement, le Client peut appeler le Service Client pour effectuer l'opération demandée.

La prolongation de la réservation n'est autorisée qu'à condition que :

- a) le Véhicule n'a pas déjà été réservé par un autre client dans la période de prolongation demandée par le Client;
- b) La réservation en cours n'a pas encore expiré.

Le Client est en tout état de cause tenu de prolonger la réservation s'il prévoit qu'il ne sera pas en mesure de restituer le Véhicule dans le délai de fin de réservation.

Si la prolongation de la réservation n'est pas possible car, parallèlement, un autre client a déjà réservé le même Véhicule, le Client est tenu de restituer le Véhicule dans les délais.

2.3 Annulation ou réduction partielle de la réservation

Si le Client n'a plus besoin du Véhicule ou souhaite réduire la durée de réservation de la location, le Client peut la modifier à l'aide de l'application.

L'annulation et la réduction partielle de la réservation sont autorisées et gratuites uniquement jusqu'à 60 minutes avant le début de la réservation de la location.

Par la suite, il sera uniquement possible d'annuler la réservation mais le coût déjà facturé au Client ne sera pas remboursé.

3. RETRAIT DU VEHICULE

Le retrait du Véhicule n'est autorisé que sur réservation de celui-ci.

Le Client devra récupérer le Véhicule sur le parking et dans les horaires de début et de fin de location confirmés lors de la réservation.

3.1 Accès au Véhicule

Pour accéder au Véhicule, le Client doit commencer la location en utilisant la fonction appropriée dans l'Application. Par la suite, le système embarqué déverrouillera automatiquement les portes du véhicule.

3.2 Début de la Location

A partir du moment où les portes sont déverrouillées, la location du Véhicule prend effet, réglementée conformément aux Conditions Générales.

Une fois les portes déverrouillées, si le Client n'a pas l'intention d'effectuer la location, il doit en tout état de cause effectuer la procédure de restitution du Véhicule, définie dans les paragraphes suivants.

3.3 Contrôle des dommages, nettoyage du véhicule, documents de bord

Au moment de la rétractation, le Client est tenu de vérifier :

- a) Les dommages à la carrosserie du Véhicule, en photographiant et décrivant les dommages constatés, s'ils ne sont pas déjà identifiés et photographiés par les utilisateurs précédents.
- b) La propreté du véhicule, en sélectionnant le degré de propreté et en photographiant l'intérieur de l'habitacle. Un comportement anormal tel que, à titre d'exemple mais non limitatif, des bruits ou des voyants d'avertissement indiquant le dysfonctionnement du véhicule ;
- c) La présence éventuelle d'accessoires supplémentaires demandés au moment de la réservation (ex. siège enfant) ;
- d) La présence de la documentation de bord et de la clé du Véhicule (le cas échéant).

La documentation de bord comprend les éléments suivants :

- a) Copie de la carte grise du véhicule
- b) Un ou plusieurs modèles CAI (formulaires de constat d'accident commun à remplir par les parties à l'accident sur les lieux) ;

Dans le cas où le Client détecte une anomalie par rapport à ce qui précède, il peut utiliser les fonctions spécifiques présentes sur l'Application ou il peut envoyer un rapport à l'adresse e-mail support.share@kinto-mobility.fr.

Le constat du Client sera utilisé dans le but d'améliorer le service fourni, mais aussi comme preuve pour aider à déterminer qui est responsable de tout dommage causé pendant la location.

3.4 Cas exceptionnels

Si le Client ne peut retirer le Véhicule pour l'une des raisons suivantes :

- a) Le Véhicule ne se trouve pas sur la place de stationnement réservée ;
- b) Le Véhicule ne s'ouvre pas ;

- c) Le Véhicule présente des dommages tels qu'il ne peut être utilisé, y compris en cas de vol partiel : le Client doit immédiatement signaler la situation au Service Client qui apportera l'assistance nécessaire.

Dès réception du rapport, le Service Clients contactera le Client dans les plus brefs délais pour vérifier ce qui s'est passé et, une fois l'indisponibilité du Véhicule confirmée, remboursera le coût déjà facturé au Client pour la location manquée.

4. UTILISATION DU VEHICULE

4.1 Conduite du conducteur

Le Client doit se conformer aux exigences des s Conditions Générales, à chaque fois que qu'il loue un Véhicule et aussi longtemps qu'il reste Utilisateur enregistré de KINTO Share.

Le Client doit utiliser le Véhicule conformément aux exigences et aux directives énoncées dans :

- a) le manuel du propriétaire du Véhicule ;
- b) le code de la route ;
- c) les Conditions Générales et la législation applicable ; et en général, avec le plus grand soin et la plus grande diligence.

La conduite du Véhicule n'est autorisée qu'au Client inscrit au Service et titulaire de la réservation en cours, en possession d'un permis de conduire en cours de validité, tel que défini dans les Conditions Générales. La conduite du Véhicule ne peut être confiée à des tiers, même si le tiers a la qualité d'être autorisé et même s'il est dans le véhicule en présence du Client.

L'utilisation du Véhicule n'est autorisée qu'à l'intérieur des frontières du territoire national français et des pays limitrophes (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie et Espagne) et dans les zones de service présentes sur le site Web ou l'application pour smartphone.

Lors de chaque location individuelle, le Client ne doit pas :

- a) sous-louer ou de céder le Véhicule à des tiers pour quelque motif que ce soit, ou lui permettre de lui imposer toute restriction ou charge de quelque nature que ce soit ;
- b) utiliser le Véhicule pour des concours ou des compétitions;
- c) utiliser le Véhicule à des fins contraires aux lois et règlements sur le lieu de son utilisation;
- d) utiliser le Véhicule à des fins autres que celles pour lesquelles il a été immatriculé;
- e) apporter des modifications et / ou des altérations de toute nature au véhicule;
- f) utiliser le Véhicule sous l'emprise d'alcool et/ou de substances psychotropes ou stupéfiantes ou narcotiques ou d'autres substances susceptibles de compromettre la capacité du conducteur.

Il est également interdit de :

- g) transporter des marchandises ou des passagers d'une manière contraire aux lois et règlements en vigueur sur le lieu d'utilisation du Véhicule ;
- h) transporter des armes, des explosifs, des matières radioactives, des matières bactériologiques et similaires ;
- i) pousser et/ou remorquer d'autres Véhicules;
- j) transporter des passagers et/ou des marchandises en nombre ou en quantités supérieures à celles spécifiées dans le carnet de bord du Véhicule et dans le manuel du propriétaire ;

- k) transporter des passagers à titre onéreux ou aux fins de compétitions de toute nature.
- l) Le Client qui utilisera des Véhicules équipés d'accessoires le fera sous sa seule responsabilité et en suivant les instructions sur l'utilisation correcte des accessoires.

Il est strictement interdit de fumer dans tous nos Véhicules. En cas de non-respect, KINTO France se réserve le droit de facturer une pénalité à l'Utilisateur qui a utilisé le Véhicule en dernier lieu, comme prévu par l'art.20 des Conditions générales.

4.2 Démarrage du véhicule

Pour démarrer le véhicule, le client doit effectuer les opérations suivantes :

1. s'assurer que le levier de vitesses est positionné sur P (Park) ;
2. appuyer sur le frein avec votre pied droit et en même temps appuyer sur le bouton POWER (pour les modèles hybrides);
3. Le véhicule est maintenant en marche et le mot «Prêt» apparaît sur le tableau de bord;
5. En maintenant la pédale de frein enfoncée, placer le levier de vitesses en position D (Conduite) ; appuyer sur l'accélérateur tout en relâchant le frein.

Dans le cas des modèles non hybrides, le véhicule sera allumé à l'aide des clés, stockées dans le compartiment spécial et la boîte de vitesses sera manuelle, donc le levier de vitesses doit être utilisé en conjonction avec la pédale d'embrayage.

4.3 Pause

Pendant la location, le Client peut stationner temporairement le Véhicule. Pour effectuer la pause, le Client peut utiliser la fonction appropriée sur l'Application.

En cas de stationnement, le Client doit effectuer les opérations suivantes :

1. garer le Véhicule dans un parking ou une aire de stationnement autorisée par le code de la route ;
2. déplacez le levier de vitesses en position P (Park), puis couper le contact en appuyant sur le bouton POWER ;
3. fermer toutes les fenêtres ;
4. avant de sortir du Véhicule, enlever tous vos objets de valeur ;
5. verrouiller le Véhicule, à l'aide bouton « clé » sur l'application smartphone puis « mettre en pause », et attendez quelques secondes que les portières du véhicule se verrouillent automatiquement ;
6. avant de quitter le Véhicule, assurez-vous que les portes sont correctement verrouillées.

Si le Client ne parvient pas à verrouiller le véhicule, il doit contacter immédiatement le Service Clients, sans laisser le Véhicule sans surveillance.

Le Service Client essaiera de résoudre le problème.

Pour recommencer à utiliser le Véhicule après un stationnement temporaire, le Client doit utiliser bouton « clé » sur l'application smartphone puis « reprendre le trajet ». Les portes se déverrouilleront alors automatiquement.

4.4 Stationnement, accès aux ZFE et voies préférentielles

Le Client ne peut stationner le Véhicule que là où le code de la route l'autorise.

Parkings publics

Le Client peut garer le Véhicule dans tous les parkings publics, balisés de bandes blanches ou non.

Stationnement ou aires de repos avec bandes bleues

La législation sur le stationnement payant dans les parkings ou les aires de repos signalés par des bandes bleues est différente selon la commune de référence : pour cette raison, il est nécessaire de consulter les sites internet des communes pour connaître les modalités du parking

Autres parkings ou aires de repos

Il est interdit de se garer dans les emplacements réservés tels que, à titre indicatif et non limitatif, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées, aux forces de l'ordre, aux chargements-déchargements de marchandises, aux taxis, aux institutions ou corps diplomatiques.

Le stationnement est à la charge du Client. Dans tous les cas, le Client devra se conformer aux dispositions communiquées par le gestionnaire du parking privé.

Le stationnement et / ou le stationnement dans les zones soumises à des limitations horaires, telles que les zones utilisées pour les marchés locaux et les rues soumises à un nettoyage périodique, n'est autorisé que pour la période prévue par les dispositions locales en vigueur et le Client doit se conformer aux dispositions communiquées par les autorités locales.

Accès aux ZFE-m

L'accès aux zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) peut varier selon les collectivités et la réglementation locale en vigueur. Pour cette raison, il est nécessaire de consulter les sites internet des communes pour connaître les modalités d'accès aux zones à circulation restreinte. KINTO France n'est pas responsable des infractions commises par l'utilisateur.

4.5 Ravitaillement

KINTO France pourvoit régulièrement au ravitaillement du Véhicule.

En cas de besoin, par ex. à la suite de longs trajets, le Client peut ravitailler en autonomie le Véhicule, chez tout distributeur de son choix. Vous pouvez consulter de plus amples informations sur la manière de faire le plein sur le Site.

Avant d'effectuer l'opération de ravitaillement, le Client doit vérifier que le type de carburant utilisé est adapté. Les carburants adaptés au ravitaillement du Véhicule sont uniquement et exclusivement ceux indiqués dans le livret d'utilisation et d'entretien du Véhicule, dont un exemplaire est également disponible dans le Véhicule lui-même. Dans le cas des voitures hybrides et Toyota Aygo, le Client doit utiliser uniquement et exclusivement du Super Sans Plomb à indice d'octane

Dans le cas de Toyota Proace, le Client doit utiliser uniquement et exclusivement du carburant Diesel. Dans tous les cas, le ravitaillement avec des carburants spéciaux ou premium n'est pas autorisé.

KINTO France pourra également appliquer des pénalités en cas de dommages au Véhicule causés par l'utilisation d'un carburant incorrect ou inadapté, sans préjudice de l'indemnisation des dommages

plus importants. En outre, les frais d'assistance et de remise en état éventuels du Véhicule sont à la charge du Client.

5. RESTITUTION DU VEHICULE

Le Client doit restituer le Véhicule au parking confirmé lors de la réservation.

5.1 Fin de Location

Kinto Share est un service d'autopartage en boucle, ce qui signifie que le véhicule doit être retourné sur la station de départ.

Le Client doit effectuer les opérations suivantes :

1. Se garer sur le parking de départ.
2. Placer le levier de vitesse sur « P »
3. fermer toutes les fenêtres ;
4. Couper le contact en appuyant sur le bouton POWER ;
5. avant de sortir du Véhicule, enlever tous vos affaires
6. verrouiller le Véhicule, à l'aide du bouton « clé » sur l'application smartphone puis « terminer la réservation », et attendez quelques secondes que les portières du véhicule se verrouillent automatiquement ;

Un email de confirmation de fin de réservation sera envoyé.

Pour les véhicules dans lesquels la clé de démarrage est fournie, en cas de perte ou de détérioration de celle-ci, des frais d'intervention seront facturés par KINTO France tels que décrits par les pénalités de Service dans les Conditions Générales.

Avant de quitter le Véhicule, l'Utilisateur doit s'assurer que les portes sont bien fermées et que les feux sont éteints.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur aurait rencontré des difficultés pour terminer la location et fermer le Véhicule selon le processus indiqué ci-dessus, l'Utilisateur devra contacter immédiatement le Service Clients (voir ci-après, article 15).

A la fin de la location, l'Utilisateur doit vérifier s'il existe des dommages au Véhicule ou des comportements anormaux tels que, à titre indicatif mais non limitatif, des bruits ou des voyants indiquant un dysfonctionnement du Véhicule. Dans ces cas, l'Utilisateur doit signaler l'anomalie en contactant le Service Client. Alternativement, vous pouvez envoyer un rapport à l'adresse e-mail support.share@kinto-mobility.fr et joindre des photos démontrant les dommages constatés.

La durée de la location du Véhicule prend effet lorsque le Client restitue le Véhicule dans le délai fixé lors de la réservation ou de toute prolongation ultérieure.

KINTO France se réserve le droit de facturer une pénalité pour nettoyage exceptionnel au client qui a utilisé en dernier le véhicule.

Le client peut également fournir une évaluation du service en répondant à un questionnaire de satisfaction qui sera envoyé à tous les clients. Ce questionnaire sera envoyé au moins une fois par an

via l'adresse e-mail fournie lors de l'inscription et a pour objectif d'améliorer le service en partant des besoins des clients.

5.2 Stationnement de retour non disponible

Si le Client ne peut pas restituer le Véhicule au parking désigné car celui-ci est inaccessible ou occupé par d'autres Véhicules, le Client doit appeler le Service Client pour signaler la situation.

Le Service Client apporte l'assistance nécessaire et, le cas échéant, autorise le Client à restituer le Véhicule au parking disponible le plus proche. Dans ce cas, le Client doit informer rapidement le Service Client en le contactant par téléphone ou en envoyant un e-mail à support.share@kinto-mobility.fr précisant l'adresse exacte où il a restitué le Véhicule. Si l'événement survient en dehors des heures de fonctionnement complet du Service Client, le Client doit suivre le comportement suivant : restituer le Véhicule au parking disponible le plus proche ; envoyer immédiatement un rapport à support.share@kinto-mobility.fr et documenter ce qu'il s'est passé. Dès réception du rapport, le Service Clients contactera le Client dans les plus brefs délais pour vérifier ce qui s'est passé.

Le respect de la procédure de restitution du véhicule, y compris l'utilisation du parking confirmée lors de la réservation, entraîne la prise en charge par le KINTO France de la pénalité prévue par l'article 20 des Conditions Générales.

5.3 Livraison différée

La restitution du Véhicule par le Client après l'heure de fin de location confirmée lors de la réservation ou toute prolongation ultérieure, entraîne la prise en charge par KINTO France de la pénalité prévue par l'article 20 des Conditions Générales.

6. PAIEMENTS ET FACTURATION

Le Client peut consulter les tarifs et pénalités prévus pour le Service sur le Site Internet et dans les conditions générales

Les tarifs peuvent varier selon le lieu où la location est effectuée. Les tarifs sont publiés et disponibles dans l'application.

Tous les codes promotionnels et/ou crédits de conduite seront calculés et déduits au moment de la facturation. Tous les paiements prévus par le Service, y compris les loyers et les pénalités, sont normalement effectués par débit sur une carte de crédit, associée au profil du Client ou par un autre instrument de paiement fourni par KINTO France et communiqué au moment de l'inscription.

KINTO France communique chaque paiement par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse du Client comprenant les informations relatives au motif du paiement et au montant facturé.

6.1 Paiement de la location

Le coût horaire ou journalier estimé de la location est facturé, à l'avance, une heure avant le début de la location elle-même. S'il y a moins d'une heure entre la réservation et le début de la location, le coût est facturé lors de la confirmation de la réservation.

A la fin de la location, KINTO France prélève :

1. le coût horaire ou journalier et les éventuels suppléments prévus en cas de prolongation de la réservation ;
2. le coût de chaque kilomètre excédant le nombre de kilomètres inclus dans le tarif appliqué ;
3. les éventuelles sommes supplémentaires si le Véhicule est libéré dans un parking autre que celui du retrait ;
4. les éventuelles pénalités à appliquer au client (ex. retour tardif) ;
5. les frais éventuels (le cas échéant) à appliquer au client en cas d'utilisation du véhicule équipé d'accessoires.

Lors d'une facturation des frais de location à la fin et pendant celle-ci, le système calcule automatiquement le montant total à facturer. Il est possible que la banque de la carte enregistrée soit amenée à saisir des codes permettant de vérifier l'identité du Client (3D Secure ou autre). Dans le cas où le client ne saisirait pas les codes demandés, le paiement serait infructueux.

Suite à l'issue négative d'un prélèvement pour non saisie du code 3D secure ou autres causes (moyen de paiement invalide ou provision insuffisante), KINTO France suspend temporairement le profil (« Compte ») associé au Client, le plaçant en « suspendu ». Dans ce cas, le Client n'est plus autorisé à utiliser le Service. Pour réactiver le profil, ou obtenir l'autorisation d'utiliser à nouveau le Service, le Client doit, selon la cause de l'échec de paiement, mettre à jour les données de sa carte de paiement ou du moyen de paiement choisi ou régulariser le débit échoué auprès de la section de l'application ou du portail Web.

Les données fournies sont traitées et vérifiées par KINTO France qui, si aucune irrégularité n'est constatée, accepte les modifications apportées. Dans ce cas, le profil du client reprend le statut "approuvé", sinon KINTO France contacte le client en lui demandant de rectifier et / ou de corriger les nouvelles données fournies.

6.2 Facturation

Le Client recevra périodiquement et quotidiennement (ou mensuellement dans le cas des Clients Société qui en feront la demande) une facture dans laquelle seront détaillés tous les débits et/ou crédits effectués au cours de la période, en précisant les utilisations relatives et les éventuels frais supplémentaires (par exemple, les pénalités). La facture sera envoyée à l'adresse e-mail du profil du client enregistré pour le service et sera également disponible sur l'application. Dans le cas où le Client souhaite recevoir des éclaircissements à cet égard, il peut envoyer un rapport à l'adresse e-mail support.share@kinto-mobility.fr.

7. ASSISTANCE ROUTIÈRE

KINTO France a pour assistant : Allianz Partners
Tel. France 0 800 80 89 35
Tel. Etranger :+ 33 1 49 93 72 26
Intervention 365 jrs/an et 24H/24.

En cas de:

- a) Panne mécanique du Véhicule;
- b) Véhicule accidenté hors d'usage ou impropre à la circulation (voir paragraphe 8 - Accidents) ;

- c) Manque de carburant ; Ravitaillement incorrect (voir paragraphe 4.4 - Ravitaillement);
- e) Batterie faible;
- f) Pneu crevé;

Le Client doit contacter le service d'assistance. Le service, actif 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 fournira l'assistance nécessaire, exclusivement pour l'assistance routière et tout remorquage du véhicule.

En cas de demande de dépannage, le Client ne doit pas laisser le Véhicule sans surveillance et doit impérativement attendre l'arrivée du dépannage.

Pour plus d'informations sur les conditions du service d'assistance, le Client peut contacter le Service Client KINTO Share, en le contactant par téléphone ou en envoyant un e-mail à support.share@kinto-mobility.fr.

8. ACCIDENT

8.1 Assurances comprises dans la location

Sont comprises dans la location les garanties suivantes :

- (i) assurance responsabilité civile ;
- (ii) vol ;
- (iii) dommages au Véhicule, actes de vandalisme, bris de glace, incendie, explosion, attentats et actes de terrorisme, tempête et grêle, événements climatiques, catastrophes naturelles ;
- (iv) frais de remorquage et frais annexes ;
- (v) assurance du conducteur en cas d'accident

8.2 Conditions de validité

Les conditions définies à l'article 5 s'appliquent également aux Utilisateurs bénéficiant des garanties d'assurance susvisées.

Les véhicules sont couverts par les garanties visées à l'article 8.1 pendant toute la durée de la location et dès lors que le sinistre intervient en France Métropolitaine.

8.3 Exclusions

Outre les exclusions légales prévues par le Code des assurances, ne sont pas garantis (pour une liste exhaustive, merci de contacter le Service Clients) :

- (i) les dommages causés intentionnellement par le Client, à moins qu'ils n'aient été commis par une personne dont il est civilement responsable ;
- (ii) les dommages causés aux marchandises transportées par le Véhicule ;
- (iii) les dommages causés aux objets transportés par le Véhicule, incluant les effets personnels de le Client et de ses passagers

8.4.1 Signalement d'un dommage

Le Client doit vérifier l'état du véhicule au début de la location et à la fin de la location. Il doit signaler tout dommage ou défaut non existant dans l'Application en cliquant sur « signaler un dommage ».

8.4.2 Procédure en cas d'accident ou dommage (incluant responsabilité civile) durant la location

Le Client signalera par téléphone ou email tout accident ayant lieu pendant la location au Service Clients dans les meilleurs délais.

Dans le cas d'un dommage impliquant un tiers, l'Utilisateur fournira au Service Clients le constat amiable dûment rempli dans les 48 heures suivant le dommage, par email ou par courrier.

En cas de dommage accidentel impliquant des personnes, le Client s'engage à :

- (i) informer immédiatement le service client et/ou l'Assistance
- (ii) en présence de blessés, informer immédiatement les forces de police et les secours ;
- (iii) envoyer à KINTO FRANCE, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de quarante-huit (48) heures suivant l'incident, un constat amiable spécifiant l'identité des tiers, les circonstances détaillées de l'accident et contresigné le cas échéant par le ou les conducteurs du ou des autres Véhicules impliqués dans l'accident. Dans la mesure du possible, ce constat devra également indiquer les noms des témoins de l'accident.
- (iv) Ne pas procéder ou faire procéder à des réparations avant expertise.

8.4.3 Procédure en cas de panne

En cas de panne immobilisante, le Client contactera l'Assistance (voir article 7) et préviendra le Service Clients dans les plus brefs délais.

8.4.4 Procédure en cas de vol ou vandalisme

L'Utilisateur doit :

- déposer plainte, dans les plus brefs délais, auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie compétente ;
- envoyer à KINTO FRANCE, par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de quarante-huit (48) heures suivant l'incident, le récépissé de dépôt de plainte reçu du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie compétente.

8.4.5 Devoir de protection du véhicule

En cas de détérioration du Véhicule (bris de glace, de barillet...), le Client s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour sécuriser le véhicule ; faute de quoi il serait redevable du montant total du véhicule en cas de vol.

8.4.6 Réparations du véhicule

Le Client ne doit en aucun cas faire réparer un dommage par ses propres moyens. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de paiement par l'Utilisateur, en dehors des frais de remorquage sur autoroute.

9. AMENDES ET SANCTIONS

Toutes amendes ou pénalités pour infractions au Code de la Route et/ou autres dispositions en vigueur communiquées par les autorités locales, pour non-paiement des péages ou stationnement privé, imposées aux usagers des Véhicules et qui seront notifiées au propriétaire des Véhicules , à KINTO France, ou à ceux auxquels il fait appel pour mettre les Véhicules à disposition, sera gérée comme suit: Le document attestant la sanction sera retourné à l'Organisme émetteur avec les

détails des données personnelles de l'utilisateur responsable de la violation, également valables pour la soustraction de points de permis.

KINTO France envoie au Client une communication à son adresse e-mail avec tous les détails de la pénalité.

Le Client se verra facturer une pénalité pour le service lié à la gestion des amendes ou pénalités, tel que prévu par l'art.20 des Conditions Générales directement sur le moyen de paiement associé au profil du Client.

Le droit de recours du client auprès des autorités compétentes reste inchangé. Pour toute clarification ou explication, le client peut envoyer une communication à l'adresse e-mail support.share@kinto-mobility.fr ou contactez le service client.

10. CONSULTATION ET MODIFICATION DE VOS DONNEES

Les fonctions, définies ci-dessous, permettent la consultation et la modification des données Utilisateurs communiqués pendant ou après l'inscription au Service.

Pour les utiliser, l'Utilisateur doit accéder à l'Application Smartphone, à l'aide de ses identifiants de connexion.

10.1 Consultation et modification des données du profil du compte

Le Client peut consulter et modifier ses données en accédant à la rubrique de son profil personnel. Le client peut modifier les données de la carte de paiement à tout moment en accédant à la section appropriée du portail Web ou en utilisant l'application.

10.2 Consultation et modification des données du profil conducteur

Le Client peut consulter et modifier les données de son Compte en accédant à la rubrique « Profil ». En cas de modification des données du permis de conduire, le Client doit envoyer à nouveau une copie de son permis de conduire, comme l'exigent les Conditions Générales.

Les données fournies sont traitées et vérifiées par le gestionnaire qui, si aucune irrégularité n'est constatée, accepte les modifications apportées, en notifiant l'adresse e-mail du client. Dans ce cas, le profil du Client reprend le statut "approuvé", sinon le Gestionnaire contactera le client pour lui demander de rectifier et / ou de corriger les nouvelles données fournies.

10.3 Modification de l'état de validité du permis de conduire

En cas de changement de statut de la licence tel que retrait, suspension, épuisement de points ou expiration, perte, le Client doit immédiatement en informer le Gestionnaire en envoyant un rapport à l'adresse e-mail support.share@kinto-mobility.fr.

Suite au signalement du Client, KINTO France suspend temporairement le profil associé au Client, le plaçant dans un état "suspendu". Le Gestionnaire se réserve le droit de vérifier, par le biais de systèmes automatisés, toutes les données relatives à la licence (validité et points) et si des anomalies sont constatées, le profil du Client sera inséré dans un état "suspendu". Dans ce cas, le Client n'est plus autorisé à conduire le Véhicule, en plus de pouvoir réserver un nouveau Véhicule.

Pour réactiver le profil ou obtenir à nouveau l'autorisation de conduire le Véhicule et de réserver une nouvelle location, le Client doit envoyer un nouveau signalement via l'Application ou via l'adresse e-mail support.share@kinto-mobility.fr en :

- a) indiquant le nouveau statut de validité du permis de conduire ;
- b) en joignant une copie du nouveau permis de conduire, comme requis par les conditions générales.

Les données fournies sont traitées et vérifiées par KINTO France qui, si aucune irrégularité n'est constatée, accepte les modifications apportées, notifie le Client via en envoyant un e-mail.

Dans ce cas, le profil du client reprend le statut "approuvé", sinon le gestionnaire contacte le client en lui demandant de rectifier et / ou de corriger les nouvelles données fournies.

11. OBJETS PERDUS

Si le Client oublie ou trouve des objets abandonnés à l'intérieur du Véhicule, il doit en informer le Service Client en le contactant par téléphone ou en envoyant un e-mail à support.share@kinto-mobility.fr.

Le Gestionnaire n'est pas responsable de la perte ou de l'égarement d'objets appartenant au Client à l'intérieur du Véhicule, mais en tout état de cause il s'efforce de faciliter la récupération des objets, éventuellement par l'intervention de son personnel technique au Véhicule.

Les frais de reprise et d'envoi éventuel sont à la charge du client propriétaire de l'objet qui en fait la demande

12. ACCESSOIRES DU VÉHICULE

Le Gestionnaire peut mettre à disposition certains Véhicules équipés d'accessoires (par exemple, à titre d'exemple, des sièges enfants pour le transport d'enfants). Les véhicules équipés d'accessoires seront marqués de manière appropriée sur la carte au moyen d'une icône spécifique.

Des frais supplémentaires peuvent être appliqués pour la réservation du Véhicule en question, reportez-vous donc aux tarifs et pénalités prévus pour le Service, qui peuvent être consultés dans les conditions générales. Le Client qui utilisera ces Véhicules et les accessoires associés le fera sous sa seule responsabilité et en suivant les instructions sur l'utilisation correcte des accessoires que le Gestionnaire fournira avec des communications dédiées et/ou avec des brochures spéciales dans les véhicules dans lesquels ils sont présents. Si le client détecte des dysfonctionnements et/ou un manque de nettoyage des accessoires tels qu'ils ne peuvent pas être utilisés, il doit en informer rapidement le service client en le contactant par téléphone ou en envoyant un e-mail à support.share@kinto-mobility.fr.